

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Adam Manon

<https://www.cadre21.org/membres/9648e2e0dba256dee018da29>

Date d'obtention : 2023-01-27 15:52:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est de rencontrer individuellement tous les individus impliqués sauf lorsque les faits nous démontrent qu'il y a un acte malveillant (extorsion, vengeance). Dans chaque rencontre, remplir la grille d'évaluation. Tout d'abord, la personne qui signale l'acte/la victime, les témoins s'il y a lieu et l'instigateur. Les renseignements recueillis nous permettent de mieux comprendre la situation, la nature de l'image, les intentions de l'instigateur et s'il y a eu propagations des images. Par la suite, il est important d'éliminer le risque de propagations des images en confisquant le cellulaire (les cellulaires). Ensuite, on communique avec le service de police dès qu'il y a des images pornographiques. La victime peut bénéficier d'une rencontre de sensibilisation au sexto. Si l'instigateur ne collabore pas, la police va prendre le relai pour confisquer le cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1: Dès qu'il y a de la pornographie juvénile, on appelle la police.

Cas 2: important de bien connaître la nature de l'image. C'est une infraction criminelle lorsque nous prenons connaissance de la photo. Important de confisquer le cellulaire de la victime et de le remettre à la police. Ainsi, la police pourra ouvrir une enquête pour retracer l'adulte en question. L'intervenant n'a pas à faire le suivi lorsque la police retrouve l'adulte. L'école n'est pas mandataire du service de police.

Cas 3: Nous prenons les élèves qui viennent se confier à nous et non les parents. Ceci est référé au service police. Important de rencontrer les témoins.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, l'évaluation si l'activité est malveillante ou pas. C'est à ce moment là que j'irais voir des collègues pour m'assurer de prendre la bonne décision. -Est-ce que j'ai vraiment toutes les informations, tous les témoins ?

La confiscation du cellulaire me semble aussi une étape délicate. Le cellulaire d'un jeune, c'est leur vie.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

